



Berne, le 31 août 2022

Intégrer dans la formation des enseignants les résultats du projet FOKUS sur les troubles de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité

Rapport du Conseil fédéral
donnant suite au postulat 19.4283
Herzog Verena, 27 septembre 2019

Sommaire

Liste des abréviations.....	3
Illustrations	3
Annexes	3
Synthèse	4
1 Postulat	5
2 Démarches pour répondre au postulat.....	6
3 TDAH.....	6
3.1 Description de la problématique	6
3.2 Approches thérapeutiques	7
3.3 Interventions parlementaires concernant les TDAH et la Ritaline.....	7
4 FOKUS : projet de recherche et formation continue	8
4.1 Problématique et résultats de l'étude.....	8
4.2 Module de formation continue FOKUS.....	10
5 Examen de l'intégration de FOKUS dans les offres de formation et de formation continue	10
5.1 Appréciation du groupe d'experts TDAH	10
5.2 Diversité des offres de formation continue sur le thème des TDAH et des troubles du comportement	11
6 Mesures de la Confédération.....	12
7 Bilan.....	13
8 Recommandations du Conseil fédéral.....	14

Liste des abréviations

CAS	Certificate of Advanced Studies
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CSSS-CE	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États
DAS	Diploma of Advanced Studies
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DSM-5	Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders
FHNW	Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse (Fachhochschule Nordwestschweiz)
FOKUS	Étude interventionnelle pour le soutien des enfants présentant des troubles de l'attention et du comportement à l'école (Förderung von Kindern mit Unaufmerksamkeit und Verhaltensauffälligkeiten in der Schule)
HEP	Haute école pédagogique
HEPVS	Haute école pédagogique du Valais
HES	Haute école spécialisée (FH ; Fachhochschule)
HEU	Haute école universitaire
HfH	Haute école intercantonale germanophone de pédagogie curative (Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik)
ICD-11	Internationale statistische Klassifikation der Krankheiten und verwandter Gesundheitsprobleme
IP	Intervention précoce
K-W/D	Commission Formation continue/prestations de service de swissuniversities
MAS	Master of Advanced Studies
MNT	Maladie non transmissible
MPH	Méthylphénidate
Obsan	Observatoire suisse de la santé
OFSP	Office fédéral de la santé publique
PH FHNW	Haute école pédagogique de la haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse
PHLU	Haute école pédagogique de Lucerne
PHZH	Haute école pédagogique de Zurich
PZBS	Centre pédagogique de Bâle-Ville
TDAH	Troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité
ZHAW	Haute école des sciences appliquées de Zurich (Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften)

Illustrations

Illustration 1 : Structuration du contenu de l'approche FOKUS

Annexes

Annexe 1 : Liste des interventions parlementaires concernant les TDAH et la Ritaline, 2011-2021

Synthèse

Le postulat Herzog « Intégrer dans la formation des enseignants les résultats du projet FOKUS sur les troubles de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité » (19.4283) déposé le 27 septembre 2019 charge le Conseil fédéral d'examiner les possibilités d'intégrer les résultats prometteurs du projet de recherche FOKUS dans la formation des enseignants et autres spécialistes à l'échelle de la Suisse. La question a été étudiée avec le concours du groupe d'experts TDAH de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et des autorités cantonales en charge de l'éducation.

Les enfants ayant un diagnostic de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) et leur entourage sont confrontés à de multiples défis dans leur vie quotidienne. L'entrée à l'école en particulier ainsi que le quotidien scolaire, peuvent être une source de difficultés et de conflits. Une solution pour y faire face consiste à doter le personnel enseignant d'outils pédagogiques permettant d'aménager l'enseignement de manière à soutenir les élèves atteints de TDAH ainsi que l'ensemble de la classe et à atténuer les symptômes propres aux TDAH. C'est dans ce but que l'OFSP a commandité en 2013 l'étude interventionnelle pour le soutien des enfants présentant des troubles de l'attention et du comportement à l'école (projet FOKUS). Financée partiellement par l'OFSP, l'étude a bénéficié d'un suivi scientifique. Le rapport final du 27 juin 2016¹ auquel elle a donné lieu fait état de résultats positifs. Les membres du personnel enseignant ayant suivi la formation ont prêté une plus grande attention à la structuration de leur enseignement : ils ont mis en place des rituels (activités revenant régulièrement) et instauré des règles à la fois plus claires et plus explicites. Globalement, les enseignants ont développé une attitude plus positive vis-à-vis des enfants ayant des comportements difficiles et de leurs besoins individuels. Les mesures proposées ont favorisé l'intégration des élèves ayant des troubles du comportement et réduit notablement leur inattention par rapport aux enfants du groupe contrôle. Le module de formation continue issu de l'étude suscite l'intérêt du personnel enseignant et il est d'ailleurs proposé et demandé dans divers cantons. Le postulat souhaite que l'on détermine si les résultats du projet de recherche pourraient être intégrés dans la formation de base et dans la formation continue des enseignants dans l'ensemble de la Suisse.

Le choix des contenus à intégrer dans les cursus et des cours à proposer dans la formation continue relève de l'autonomie des hautes écoles pédagogiques (HEP), respectivement des cantons et non pas de la Confédération. C'est pourquoi une consultation a été menée en 2021 auprès de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et de swissuniversities². Elle a montré que les TDAH et les troubles du comportement en général sont déjà abordés dans un large éventail de cours à l'intention des enseignants, que ce soit dans le cadre de la formation de base ou dans celui de la formation continue. Le module FOKUS n'est donc qu'une offre parmi de nombreuses autres. La pratique tient ainsi déjà compte de la demande principale du postulat, à savoir de thématiser dans la formation des enseignants les approches efficaces pour prendre en compte les besoins des élèves atteints de TDAH.

Le Conseil fédéral considère que la question des TDAH chez les enfants est importante et il prend la mesure des défis qui se posent dans ce contexte. Des projets sont déjà en cours, avec la participation de la Confédération, pour développer des approches systémiques en milieu scolaire visant à donner aux établissements et aux enseignants des outils pour promouvoir la santé psychique des élèves ainsi que pour identifier et gérer les problèmes et les symptômes pouvant indiquer des troubles tels que les TDAH. La Confédération continuera de se mobiliser pour promouvoir la santé psychique des enfants et des adolescents dans le cadre de ses stratégies en matière de santé. Le groupe d'experts TDAH de l'OFSP observera les évolutions en lien avec la Ritaline et avec ces troubles.

¹ Le projet FOKUS d'étude interventionnelle pour le soutien des enfants présentant des troubles de l'attention et du comportement à l'école (*Förderung von Kindern mit Verhaltensauffälligkeiten und Unaufmerksamkeit in der Schule*) a été réalisé en 2014 et 2015 en vertu d'un mandat attribué en 2013 par l'OFSP, qui a participé à son financement. Le rapport final est paru en 2016 (en allemand).

² Organisation faîtière des hautes écoles suisses

1 Postulat

Le postulat Herzog « Intégrer dans la formation des enseignants les résultats du projet FOKUS sur les troubles de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité » (19.4283) a été déposé le 27 septembre 2019. En voici la teneur.

Texte déposé³

Le Conseil fédéral est invité à examiner les possibilités d'intégrer dans la formation des enseignants et autres spécialistes dans toute la Suisse les résultats prometteurs du projet de recherche FOKUS mené sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique OFSP.

Développement

En 2016, le Conseil fédéral a chargé l'OFSP de réaliser un projet de recherche consacré aux approches non médicamenteuses du traitement des troubles du déficit de l'attention/hyperactivité (« AHDS Behandlung mit nichtmedikamentösen Behandlungsansätzen »). Intitulée FOKUS, cette étude a été menée par la Haute école pédagogique du nord-ouest de la Suisse (FHNW). Les auteurs, Markus P. Neuenschwander et Sara Benini, ont dressé un inventaire des stratégies éprouvées pour rétablir le calme dans des classes comprenant des enfants présentant des TDAH. Puis, durant un an, ils ont vérifié ces méthodes avec le concours de 96 enseignants, alors qu'un groupe de contrôle de 39 enseignants travaillait comme d'habitude avec les élèves. Il ressort clairement du projet que les mesures prises permettent de gérer ce problème. Aussi la formation continue dispensée à cette fin pour l'enseignement du secondaire I a-t-elle été adaptée et les cours ont commencé cette année. Dès lors, avec l'introduction de ces méthodes efficaces, on devrait pouvoir enfin atténuer la gravité du problème récurrent de la prescription de Ritaline aux enfants.

Avis du Conseil fédéral du 20 novembre 2019

L'étude réalisée sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), « FOKUS - Förderung von Kindern mit Verhaltensauffälligkeiten und Unaufmerksamkeit im Unterricht », a analysé l'efficacité des mesures pédagogiques non médicamenteuses qui permettent d'aider et d'encourager les enfants présentant un TDAH (trouble déficitaire de l'attention/hyperactivité). Les résultats montrent clairement que les enseignants qui ont interagi quotidiennement avec des enfants souffrant de TDAH durant leur formation parviennent mieux à prendre en compte les besoins de ces derniers dans le cadre de l'enseignement normal de l'école primaire, sans que les autres enfants n'en pâtissent.

Suite à cette étude, l'OFSP a financé dans différentes régions des cours de formation continue à ce sujet. Il relève de la compétence des cantons de décider si, et de quelle manière, ces cours doivent être intégrés systématiquement dans la formation des enseignants et autres spécialistes. Dans cette optique, le Conseil fédéral examinera, avec la participation du groupe d'experts TDAH et des autorités cantonales compétentes, si la demande exprimée dans le postulat peut être satisfaite et quelles mesures sont nécessaires.

Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

Le Conseil national l'a adopté le 20 décembre 2019.

³ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaef?AffairId=20194283> (état : 20.05.2022)

2 Démarches pour répondre au postulat

À l'été 2021, l'OFSP a mené une consultation auprès de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et de swissuniversities – la Conférence des recteurs des hautes écoles suisses (hautes écoles universitaires [HEU], hautes écoles spécialisées [HES], hautes écoles pédagogiques [HEP])⁴. Par ailleurs, le groupe d'experts TDAH – anciennement Groupe de travail Ritaline – de l'OFSP a été consulté. Celui-ci a été institué en 2014 dans le cadre des mesures qui ont fait suite au rapport du Conseil fédéral en réponse aux postulats Fehr Jacqueline (09.3665) du 12 juin 2009, de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN (13.3012) du 15 février 2013 et Ingold Maja (13.3157) du 20 mars 2013. Composé de sept membres issus des milieux de la formation, de la pédiatrie et de la médecine, des droits de l'enfant, de la recherche et des organisations de patients (état : avril 2022), il a pour objectif d'observer la situation actuelle ainsi que les éventuelles tendances en lien avec les TDAH et la Ritaline et d'identifier les mesures possibles qui sont appropriées à la prévention, au traitement et à l'accompagnement des TDAH.

3 TDAH

3.1 Description de la problématique

Les TDAH sont des troubles du comportement et des émotions qui se manifestent généralement dans l'enfance⁵. Cette appellation recouvre les symptômes du déficit de l'attention, avec ou sans hyperactivité et impulsivité. On estime que les TDAH touchent 5 % des élèves du primaire⁶. Les enfants concernés ont un risque accru de développer une dépression, une consommation à risque de substances ou d'autres maladies psychiques au cours de leur vie⁷.

Les critères de diagnostic des TDAH s'appuient sur la Classification internationale des maladies et des problèmes de santé connexes (CIM-11), sur le Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM-5) et sur les lignes directrices applicables⁸. Le diagnostic des TDAH demande du temps et des investigations minutieuses. L'intensité des symptômes, et donc la souffrance qu'ils engendrent pour l'enfant touché et pour son entourage, peut être variable. Les enfants atteints de TDAH sont souvent inattentifs, ont des difficultés de concentration et ne parviennent que difficilement à gérer leurs émotions. Cela peut entraîner des difficultés d'apprentissage et de mauvais résultats scolaires ainsi que des troubles comportementaux se traduisant entre autres par des comportements difficiles.

Les TDAH ont des causes multifactorielles. Des facteurs héréditaires, psychosociaux, environnementaux ou neuropsychiques peuvent notamment entrer en jeu⁹. Il arrive que les symptômes subsistent jusqu'à l'âge adulte. Dans certains cas, d'ailleurs, le diagnostic n'est pas posé avant. Le dépistage repérage précoce est important pour éviter la persistance de TDAH non traités et de comorbidités et pour exercer une influence positive sur l'évolution de ces troubles¹⁰. Il permet en effet d'agir rapidement pour mettre en place le meilleur cadre possible pour l'enfant et son entourage et pour apporter l'appui nécessaire, moyennant un dialogue entre toutes les personnes impliquées.

⁴<https://www.swissuniversities.ch/fr/> (état : 20.05.2022)

⁵ Définition de l'« enfant » selon l'art. 1 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant : tout être humain âgé de moins de 18 ans,

<https://www.unicef.ch/fr/media/624/download?attachment> (état : 20.05.2022)

⁶ Hotz S. (2019), *Wie können wir Kinder mit AD(H)S unterstützen und fördern?* Pädagogik - Bildung Schweiz, p. 31-32

⁷ Gjervan B. et al. (2012), *Functional Impairment and Occupational Outcome in Adults with ADHD*, Journal of Attention Disorders, 16(7): 544-552

⁸ Prof. Dr. Banaschewski T et al. (2018), *Leitlinie "Aufmerksamkeitsdefizit-Hyperaktivitätsstörung (ADHS) im Kindes-, Jugend- und Erwachsenenalter"*, Homburg/Saar ;

S3-Leitlinie: AWMF online. «ADHS bei Kindern, Jugendlichen und Erwachsenen», <https://www.awmf.org/leitlinien/detail/II/028-045.html> (état : 20.05.2022) ;

Doron A. et al. (2018), *"The Canadian ADHD Practice Guidelines"*, Canadian ADHD Resource Alliance (CADDRA), Toronto.

⁹ Hotz S. (2019), *Wie können wir Kinder mit AD(H)S unterstützen und fördern?* Pädagogik - Bildung Schweiz, p. 31-32

¹⁰ *Treating Children for ADHD Can Have Benefits for the Next Generation* – CHADD,

<https://chadd.org/adhd-news/adhd-news-caregivers/treating-children-for-adhd-can-have-benefits-for-the-next-generation> (état : 20.05.2022)

3.2 Approches thérapeutiques

L'intensité des symptômes des TDAH étant très variable, il en va de même de la souffrance des enfants concernés et de leur entourage. Il est donc important d'avoir une approche thérapeutique multimodale, individualisée en fonction de l'ampleur des répercussions négatives et des besoins. Cette approche peut comprendre une thérapie comportementale, d'autres interventions psychothérapeutiques ou psychosociales, une psychoéducation et une pharmacothérapie. Ainsi, tous les enfants n'ont pas besoin d'un traitement médicamenteux. Cela peut toutefois être utile pour certains enfants présentant des symptômes marqués et un niveau de stress élevé. Les différentes thérapies sont complémentaires, et non pas concurrentes, et elles s'inscrivent dans le cadre d'un programme thérapeutique global.

Dans l'idéal, le programme thérapeutique est complété par des mesures portant sur l'environnement des personnes concernées, par exemple pour apporter un soutien dans la vie scolaire. Une bonne coopération entre les personnes faisant partie de l'environnement de l'enfant (thérapeutes, enseignants, membres de la famille) est très importante. Pour les enfants atteints de TDAH, l'entrée à l'école, qui implique de réorganiser son quotidien, de vivre en collectivité et d'accomplir de nouvelles tâches, constitue une importante source de stress. Cette difficulté peut se répercuter sur l'entourage de l'enfant (notamment les parents, les camarades de classe, le personnel enseignant). Des mesures pédagogiques existent pour aménager la vie scolaire avec et pour l'enfant atteint de TDAH de manière aussi propice que possible. La connaissance de ces mesures peut donner aux enseignants la solidité nécessaire pour se sentir à la hauteur des défis et pouvoir les surmonter.

Proposer un cadre propice à l'enfant atteint de TDAH, en complément de mesures et de thérapies spécifiques, peut être essentiel pour son avenir. Les enfants et les adolescents atteints de TDAH choisissent plutôt des filières de formation courtes¹¹. Selon les expériences tirées de la pratique, cela peut s'expliquer par l'inadéquation des conditions générales proposées dans le système éducatif ainsi que par l'insuffisance de l'accompagnement reçu pendant les phases de transition critiques. Ce contexte peut empêcher les personnes atteintes de TDAH de suivre une formation adaptée à leurs aptitudes. Une intervention dans l'environnement scolaire, telle que la formation du personnel enseignant à l'approche FOKUS visée par le postulat, peut dans le meilleur des cas améliorer le pronostic scolaire des enfants concernés et soutenir leur entourage.

3.3 Interventions parlementaires concernant les TDAH et la Ritaline

Les milieux politiques s'intéressent régulièrement aux TDAH (cf. annexe 1 listant les interventions parlementaires concernant les TDAH et la Ritaline 2011 – 2021). L'utilisation du méthylphénidate (Ritaline® et génériques), en particulier, a suscité plusieurs interventions au Parlement fédéral au cours des dernières années. Cet intérêt trouve son origine dans la crainte que les enfants ayant fait l'objet d'un diagnostic de TDAH ne reçoivent des quantités excessives de médicaments. Cela pose la question du risque de dépendance et de la place accordée au méthylphénidate dans la thérapie.

Le Conseil fédéral a indiqué dans ses réponses à ces interventions parlementaires que la Ritaline® et les autres médicaments autorisés pour le traitement des TDAH sont reconnus par l'Institut suisse des produits thérapeutiques Swissmedic et les autorités étrangères de contrôle des produits thérapeutiques comme un traitement pharmacologique du trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité chez l'enfant. Il a également exposé la manière dont ce type de médicaments est prescrit en Suisse et comment le système actuel contribue à éviter une surmédication. Ainsi, les médecins doivent, avant de les prescrire, évaluer le rapport bénéfice/risque pour chaque patient, notamment pour les enfants, et tenir compte des règles reconnues des sciences médicales. Dans ce contexte, l'information sur le médicament autorisé par Swissmedic et destinée aux professionnels contient non seulement les

¹¹ Klein RG. et al. (2012), *Clinical and Functional Outcome of Childhood ADHD 33 Years Later*, Archives of General Psychiatry, 69(12): 1295-1303, doi:10.1001/archgenpsychiatry.2012.271

indications mais aussi des renseignements sur les précautions et sur les effets secondaires ainsi que sur une utilisation chez l'enfant. En outre, elle précise que la prise de Ritaline® doit s'accompagner de mesures thérapeutiques non pharmacologiques, telles que des mesures sociales, pédagogiques et psychologiques.

La Ritaline® et son principe actif, le méthylphénidate (MPH), que l'on retrouve dans d'autres médicaments, a également suscité l'intérêt du monde politique dans le contexte de l'amélioration des performances, qu'il faut bien distinguer de son usage médical. En 2014, le Conseil fédéral a publié un rapport sur les médicaments améliorant les performances¹² en réponse à trois postulats (Fehr Jacqueline [09.3665] du 12.6.2009, Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national [13.3012] du 15.2.2013 et Ingold Maja [13.3157] du 20.3.2013). Son rapport se fondait sur un rapport d'experts qu'il avait mandaté¹³.

La composante médicamenteuse du traitement des TDAH n'est plus abordée dans la suite du présent rapport. En effet, celui-ci répond à un postulat portant sur une formation continue issue d'un projet de recherche sur le soutien des enfants présentant des troubles de l'attention et du comportement à l'école, le projet FOKUS, qui a été réalisé sur mandat et avec le cofinancement de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

4 FOKUS : projet de recherche et formation continue

4.1 Problématique et résultats de l'étude

L'OFSP a mandaté en 2013 le projet scientifique FOKUS («Förderung von Kindern mit Verhaltensauffälligkeiten und Unaufmerksamkeit in der Schule »)¹⁴. Ce projet a été mené par Markus P. Neuenschwander, chef de projet, et Sara Benini, de la Haute école pédagogique de la haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse (PH FHNW). Le rapport final¹⁵ a été publié en 2016. L'objectif était de développer des mesures pédagogiques pour l'enseignement avec des enfants manifestant un déficit d'attention important ainsi qu'une hyperactivité/impulsivité. Pour ce faire, des enseignants des petites classes ont suivi une formation continue dans le cadre de cette étude afin de leur donner les moyens de soutenir de manière ciblée les enfants présentant des troubles du comportement et de l'attention tout en restant dans le cadre de l'enseignement ordinaire. L'étude devait répondre aux questions suivantes :

- 1 Quelle formation continue efficace peut-on proposer au personnel enseignant dans l'optique d'optimiser la gestion de la classe et la collaboration avec les parents ?
- 2 Comment la gestion par le personnel enseignant des enfants ayant des comportements difficiles évolue-t-elle après une formation continue en gestion de classe ?
- 3 Est-il possible de réduire ou de prévenir les déficits d'attention et les comportements impulsifs et hyperactifs chez des enfants en deuxième année scolaire en appliquant un concept de gestion de la classe, complété par des mesures conçues spécifiquement pour les élèves concernés et dans le cadre d'une interaction avec les parents visant à leur apporter un appui ?

¹² <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/gesund-leben/sucht-und-gesundheit/medikamentenmissbrauch/leistungssteigernde-arzneimittel.html> (état : 20.05.2022)

¹³ Eckhardt A. (2014). *Leistungssteigernde Medikamente – Bedeutung, Anwendung und Auswirkungen. Expertenbericht zuhanden des BAG*, Riscare GmbH, Zollikerberg

¹⁴ 19.4283 | TDAH . Intégrer dans la formation des enseignants les résultats du projet Fokus sur les troubles de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité. <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaef?AffairId=20194283> (état : 20.05.2022).

¹⁵ <https://www.fhnw.ch/de/forschung-und-dienstleistungen/paedagogik/institut-forschung-und-entwicklung/zentrum-lernen-und-sozialisation/der-fokus-ansatz> (synthèse du rapport final FOKUS, en allemand) (état : 20.05.2022) ;

- 4 Un accroissement des compétences des enseignants a-t-il un effet positif sur l'interaction de ces derniers avec les parents d'enfants ayant des problèmes de comportement ?
- 5 L'application d'un concept de gestion de la classe permet-elle d'éviter au personnel enseignant d'être stressé ?

Sur le fond, l'approche FOKUS comporte trois volets : des mesures centrées sur la classe (gestion de la classe) ; des mesures centrées sur les enfants ; et une collaboration constructive entre les parents et les enseignants (cf. ill. 1). Ces trois volets contribuent largement au succès de l'intervention.

Chacun de ces volets ayant été divisé en thèmes, des contenus et des outils thématiques à utiliser dans la pratique quotidienne en classe ont été présentés au personnel enseignant lors de la formation continue. Le volet de gestion de la classe comprend par exemple l'aménagement de l'espace (salle de classe), la définition de règles et le recours ciblé à des rituels. Parmi les outils individuels proposés figurait l'élaboration d'un plan « si-alors » pour chaque enfant présentant des troubles du comportement et un déficit d'attention, avec une carte hebdomadaire indiquant l'objectif de la semaine. Les comportements de perturbation (« si ») sont reliés à une situation déterminée (« alors »). Les « si » et les « alors » sont identifiés avec l'enfant, et des objectifs réalistes sont fixés. Par exemple, il peut s'agir que l'enfant, au lieu de prendre la parole spontanément, respire à fond et lève la main. La carte hebdomadaire permet de suivre tous les objectifs en même temps et de donner aux parents un retour, en particulier positif. Ces derniers ont été impliqués dans des entretiens destinés à développer la confiance et dans la coordination des mesures¹⁶.

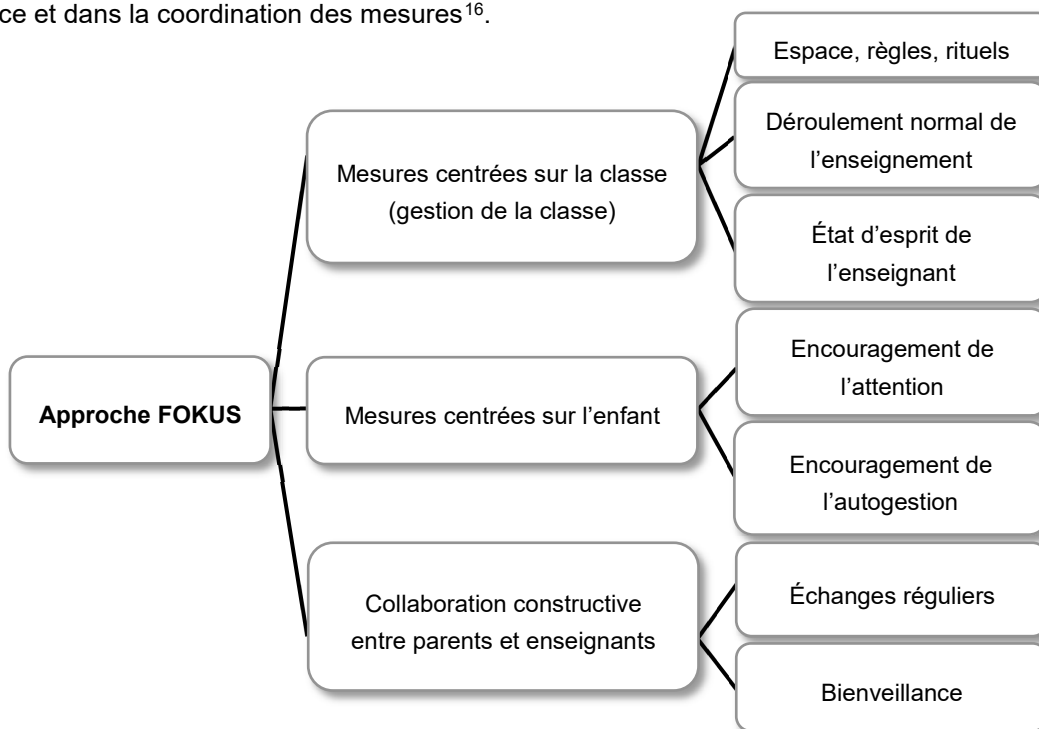


Illustration 1 : Structuration du contenu de l'approche FOKUS¹⁷

L'étude a été réalisée en 2014 et 2015. 96 enseignants ont bénéficié de la formation continue et 41 enseignants n'ont pas reçu cette formation (groupe de contrôle). Parmi les enseignants ayant pris part à la formation, seule une partie d'entre eux a suivi la formation continue dans sa totalité, l'étude ayant été conçue de manière à pouvoir valider et comparer l'impact de cette formation sur la mise en place des différentes mesures.

¹⁶ Neuenschwander M. P. & Benini S. (2017), *Der FOKUS Ansatz bei verhaltensauffälligen und unaufmerksamen Kindern konkret*, Schweizerische Zeitschrift für Heilpädagogik, 23(3), 46-52

¹⁷ Neuenschwander M. P. & Benini S. (2016), *Schlussbericht für das Bundesamt für Gesundheit. FOKUS Förderung von Kindern mit Verhaltensauffälligkeiten und Unaufmerksamkeit im Unterricht*, Institut Forschung und Entwicklung, Zentrum Lernen und Sozialisation der PH FHNW. Solothurn

L'étude arrive à la conclusion que les enseignants ont été globalement satisfaits de la formation continue et que les stratégies pédagogiques qui leur ont été apprises et qu'ils ont appliquées ont eu un effet positif sur l'inattention des enfants et un début d'effet positif sur leur hyperactivité et leur impulsivité¹⁸. Ainsi, selon l'appréciation des enseignants, l'inattention avait baissé par rapport au groupe contrôle. En outre, les enseignants qui avaient suivi la formation continue étaient plus satisfaits de leur situation d'enseignement, et l'intégration sociale des enfants visés avait progressé.

4.2 Module de formation continue FOKUS

Depuis l'achèvement du projet FOKUS, le module de formation continue développé à l'intention des enseignants pour le soutien des enfants présentant des troubles du comportement et un déficit d'attention a suscité une demande émanant principalement d'enseignants et d'enseignants spécialisés. Le module est proposé sous la forme d'un cursus ouvert à toute personne intéressée. Il peut également être organisé pour l'ensemble du personnel d'un établissement scolaire, par exemple à l'initiative de la direction. À l'été 2021, quelque 20 formations continues avaient été dispensées dans différents cantons (BS, BL, AG, SO, ZH, LU, TG). Elles ont été organisées par la PH FHNW, le Centre pédagogique de Bâle-Ville (PZBS), la Haute école intercantonale germanophone de pédagogie spécialisée (HfH) à Zurich, la Haute école pédagogique de Zurich (PHZH) et la Haute école pédagogique de Lucerne (PHLU). Pour faire face à la forte demande, le nombre d'animateurs a été augmenté¹⁹. Après avoir commencé à dispenser la formation continue FOKUS, l'initiateur du projet et l'équipe d'animation tiennent à élargir et à renouveler le cursus. Ils prévoient également de continuer à en contrôler l'efficacité et de développer des stratégies supplémentaires pour la gestion pédagogique des TDAH. La formation continue FOKUS est proposée via le catalogue des instituts de formation continue. De plus, d'autres informations sont disponibles sur le site Internet de la PH FHNW²⁰.

5 Examen de l'intégration de FOKUS dans les offres de formation et de formation continue

5.1 Appréciation du groupe d'experts TDAH

Le groupe d'experts TDAH salue l'existence de FOKUS et d'autres formations continues destinées aux enseignants qui portent sur ces troubles particuliers et sur la santé psychique en général. Les experts considèrent qu'en raison de leur proximité avec les enfants, les enseignants et le personnel d'encadrement ont une influence sur leur santé psychique. Ils sont également en mesure de repérer précocement l'apparition de problèmes de santé psychique supplémentaires. Une étude²¹ sur ce sujet réalisée par la Haute école des sciences appliquées de Zurich (Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften, ZHAW) constate que des actions dans ce domaine s'imposent : parmi les participants à l'étude²², un tiers estimait qu'il était difficile voire très difficile de trouver des informations sur la santé psychique des enfants et des adolescents, de les comprendre et d'en faire une analyse critique. Le souhait de disposer de davantage de moyens didactiques et d'outils sur le thème de la santé psychique existe. Des approches holistiques visant à soutenir les enfants ayant des troubles du comportement à l'école, telles que la formation continue FOKUS destinée aux enseignants, peuvent contribuer à combler ces lacunes.

¹⁸ <https://www.fhnw.ch/de/forschung-und-dienstleistungen/paedagogik/institut-forschung-und-entwicklung/zentrum-lernen-und-sozialisation/der-fokus-ansatz> (synthèse du rapport final FOKUS, en allemand) (état : 20.05.2022)

¹⁹ Informations fournies directement par le P^r M. Neuenschwander (FHNW)

²⁰ <https://www.fhnw.ch/de/forschung-und-dienstleistungen/paedagogik/institut-forschung-und-entwicklung/zentrum-lernen-und-sozialisation/der-fokus-ansatz> (état : 20.05.2022)

²¹ Robin D. *et al.* (2021). Psychische Gesundheitskompetenz von Lehr- und Betreuungspersonen. Eine Befragung von Lehr- und Betreuungspersonen im Hinblick auf psychische Belastungen, Störungen und Erkrankungen von Schülerinnen und Schülern (SuS) in Winterthur. Schlussbericht. ZHAW, Institut für Gesundheitswissenschaften. Winterthur.

²² L'enquête en ligne s'adressait à l'ensemble du personnel enseignant et d'encadrement employé en 2020 dans l'enseignement obligatoire à Winterthur. Le taux de réponse a été d'environ un tiers.

Les experts soulignent toutefois l'importance de l'interaction avec d'autres mesures étant donné que chaque enfant atteint de TDAH a des ressources spécifiques et doit être considéré individuellement. Les échanges et la collaboration ciblée de tous les acteurs concernés ainsi que l'implication de l'enfant peuvent être encouragés, à titre de soutien, au moyen d'un processus décisionnaire structuré, comme par exemple une table ronde²³.

En outre, le groupe d'experts TDAH rend attentif au fait qu'outre les TDAH, les problèmes tels que la dépression, les troubles anxieux, l'autisme ou les troubles obsessionnels compulsifs sont également importants dans le cadre scolaire. Il est d'avis que la gestion de ces défis ainsi que la promotion de la santé psychique en général doivent être intégrés si possible plus largement et plus systématiquement dans la formation et être abordés dans le cadre scolaire. Dans l'idéal, ces contenus sont complémentaires, permettant ainsi d'exploiter des synergies. Le repérage précoce de troubles psychiques peut notamment permettre d'atténuer voire d'éviter leur chronicisation. Toutefois, les initiatives actuelles dans ce sens ont généralement peu d'envergure et sont dispersées. D'où l'importance de chercher à améliorer le travail en réseau. Des projets scolaires ainsi que d'autres offres et plateformes²⁴ contribuent à améliorer la situation des enfants concernés ainsi que leur entourage. L'outil didactique de l'Institut des sciences de l'éducation de l'Université de Zurich « Denk-Wege »²⁵, destiné à développer durablement les compétences sociales chez les enfants en âge préscolaire et primaire constitue un exemple d'un tel projet.

5.2 Diversité des offres de formation continue sur le thème des TDAH et des troubles du comportement

La décision concernant les contenus à intégrer dans les cursus et les cours à proposer dans la formation continue relève de l'autonomie (partielle) des HEP, qui sont subordonnées aux cantons. Par ailleurs, ceux-ci peuvent soutenir financièrement des formations continues spécifiques ou, par exemple, des cours internes aux établissements, en fonction de leurs priorités. Ils peuvent notamment conclure une convention avec une HEP ou une autre institution formant des enseignants et soit lui apporter un soutien financier, soit inclure l'offre dans des mandats de prestations.

La consultation menée auprès de la CDIP et de swissuniversities (cf. chap. 2) a montré que les offres de formation de base et de formation continue existantes couvrent dans une large mesure les thèmes des TDAH et des troubles du comportement. La problématique des TDAH est abordée dans les cursus de toutes les HEP, que ce soit directement ou dans le contexte d'autres sujets. Il y a des cours sur le développement socio-émotionnel, sur la santé, psychique notamment, et sur la gestion des élèves présentant des troubles du comportement et des comportements difficiles. Plusieurs HEP proposent d'ailleurs des formations continues sur ces sujets, et plus spécialement sur les TDAH.

Sur la base d'un questionnaire adressé à l'ensemble des membres de la Commission Formation continue/prestations de service de swissuniversities (K-W/D)²⁶, ceux-ci ont annoncé sur une période d'une année scolaire l'existence d'un total de 250 offres traitant des TDAH ou des troubles du comportement. Ce constat concerne tant les cours ayant déjà eu lieu que les offres actuelles et celles mises au concours sur la période mentionnée. Avec plus de 200 occurrences, la formule la plus

²³Hotz S. *et al.* (2018). Kinder fördern. Handlungsempfehlungen zum Umgang mit AD(H)S im Entscheidungsprozess. Fribourg. <https://www.zhaw.ch/de/gesundheit/ueber-uns/news/news-detailansicht/event-news/adhs-behandlung-nicht-das-kind-sondern-sein-umfeld-aendern/>. (état : 20.05.2022)

²⁴Wieber F. *et al.* (2021). Prävention psychischer Erkrankungen im Kindes- und Jugendalter. Schweizerische Ärztezeitung, 102(38), 1228–1230. <https://doi.org/10.4414/saez.2021.20015>

²⁵<https://www.gewaltprävention-an-schulen.ch>. (état : 21.11.2021)

²⁶<https://www.swissuniversities.ch/fr/organisation/organes/chambre-des-hautes-ecoles-pedagogiques/organes> ; https://www.swissuniversities.ch/fileadmin/swissuniversities/Dokumente/Kammern/Kammer_PH/Mandate/Mandat_K_WD_2022-2024_FR_220309.pdf. Une commission de la Chambre des hautes écoles pédagogiques. État : 22.3.2022. Les responsables du domaine Formation continue/prestations de service au sein des institutions membres et hôtes de la Chambre des HEP sont représentés dans la Commission (un représentant ou une représentante par institution).

fréquente est un cours d'une dizaine d'heures. Toutes ces offres contiennent des cours dans les trois langues nationales. Il y a également des cours internes destinés aux équipes des établissements scolaires, des services de consultation et des filières de perfectionnement avec les certifications CAS/DAS/MAS²⁷ qui abordent, de manière plus ou moins détaillée, les TDAH et les troubles du comportement (séquences, modules, etc.)²⁸. Des cours sur l'approche FOKUS ont également eu lieu (cf. chap. 4.2). Cette approche semble appropriée, mais, comme nous l'avons expliqué, elle ne représente pas l'unique offre dans ce domaine.

Les TDAH et les troubles du comportement peuvent également être abordés dans d'autres cadres, comme des colloques, des services de consultation ou des offres de coaching. De nombreuses offres, y compris des services de consultation, l'incluent dans le contexte plus large de la santé psychique, du développement socio-émotionnel ou des comportements difficiles.

Swissuniversities souligne que le personnel enseignant des HEP et des institutions du domaine des hautes écoles définit ses activités d'enseignement en s'appuyant sur la pratique et sur les aspects scientifiques. Cela inclut de prendre connaissance de résultats scientifiques comme ceux du projet FOKUS et de décider sous quelle forme ils peuvent être intégrés dans la formation de base et dans la formation continue.

Swissuniversities indique également que, de manière générale, il semble que la demande de formations en lien avec la santé psychique soit en augmentation. D'autres acteurs du système scolaire, comme les spécialistes de la pédagogie curative, du travail social en milieu scolaire ou de l'assistance de vie scolaire ou encore les directions d'établissement, sont en contact avec des enfants atteints de TDAH et profitent également d'offres de formation, de perfectionnement et de consultation à ce sujet. Les hautes écoles observent l'évolution des besoins et réagissent en adaptant leurs offres de formation et de perfectionnement.

6 Mesures de la Confédération

La formation et le perfectionnement du personnel enseignant ne sont pas du ressort de la Confédération. La Confédération ne peut donc pas imposer de contenus. En revanche, elle peut favoriser le traitement de problématiques déterminées en participant au financement de projets de recherche visant à développer des programmes de formation continue en rapport avec ces problématiques, comme l'étude FOKUS, dans le cadre de sa tâche d'encouragement de la recherche. En outre, l'OFSP a soutenu financièrement les formations continues mises sur pied à la suite de l'étude FOKUS (2018 – 2019). La Confédération a par conséquent contribué, dans le cadre de ses possibilités, au développement et à la diffusion de FOKUS. Il a résulté des clarifications effectuées avec les HEP qu'il n'était pas nécessaire d'agir davantage dans ce domaine. La demande fondamentale du postulat, à savoir la mise en place d'une approche non médicamenteuse pour soutenir les enfants atteints d'un TDAH à l'école, est déjà mise en œuvre dans la pratique. Outre les formations continues FOKUS, il existe effectivement en Suisse de nombreuses offres de formation de base et de formation continue qui traitent des TDAH et des troubles du comportement (cf. chap. 5.2).

²⁷ <https://www.swissuniversities.ch/fr/themes/etudes/cadre-de-qualifications> (état : 21.11.2021)

²⁸ PH Bern, *Herausforderung AD(H)S – mehr lösungsorientierte, kreative Interventionen*, <https://www.phbern.ch/weiterbildung/17091634-aufbaukurs-herausforderung-adhs-mehr-loesungsorientierte-kreative-interventionen> (état : 20.05.2022) ;

PH Luzern, MAS Integrative Förderung, <https://www.phlu.ch/weiterbildung/studiengaenge/mas-integrative-foerderung.html?6a181687-4d2a-4c21-b151-f013cca44103#!#MAS%20IF> (état : 20.05.2022) ;

CAS « Verhalten und schwierige Situationen in der Schule », <https://www.hfh.ch/weiterbildung/casmas> (état : 30.11.2021) ;

cours destinés aux équipes des établissements scolaires, p. ex. « Gestion des élèves / classes au comportement problématique au cycle 1 » conduit par la HEPVS ; non disponible en ligne.

Dans le cadre de ses compétences, la Confédération œuvre pour le renforcement général de la promotion de la santé et de la prévention des maladies.

Comptent parmi les mesures le soutien apporté aux activités de promotion de la santé psychique, comme celles réalisées en collaboration avec Promotion Santé Suisse²⁹, et l'intervention précoce (IP) chez les enfants et les adolescents³⁰. L'IP permet aux enseignants et aux autres personnes de référence de détecter précocement des problèmes et des signes pouvant indiquer que des élèves ont des difficultés de développement, de trouver rapidement des aides adéquates et de soutenir les personnes concernées dans leur santé et leur intégration sociétale.

En collaboration avec différents partenaires, l'OFSP a publié, en novembre 2021, deux brochures en allemand. Il s'agit de recommandations sur la gestion des problèmes psychiques potentiels des élèves et sur le développement de leur santé psychique³¹. Elles ont été élaborées dans le cadre de la stratégie globale Santé2030 et de la stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT 2017-2024). Parmi les mesures et les buts décrits dans ces recommandations figurent par exemple la mise en place d'un environnement scolaire positif et d'un contexte favorable à l'apprentissage, le développement du sentiment d'appartenance à la classe, le soutien individuel, l'offre de possibilités de soutien au sein de l'établissement scolaire, l'implication des parents en cas de problèmes et la coordination des cas pour les enfants pris en charge par des services de consultation externes.

Outre ses activités de promotion de la santé, la Confédération s'engage pour le monitoring de la consommation de médicaments psychoactifs en Suisse. Entrent dans cette catégorie les médicaments qui peuvent être prescrits à la suite d'un diagnostic de TDAH. L'Obsan Bulletin 01/2022³² de l'Observatoire suisse de la santé fournit une vue d'ensemble actuelle. S'il en ressortait qu'il est nécessaire d'agir, l'OFSP examinerait des mesures supplémentaires.

7 Bilan

Le Conseil fédéral reconnaît l'importance du problème des TDAH chez les enfants. Le rapport fait les constats suivants :

- Les formations continues comme FOKUS sont à même de donner au personnel enseignant les outils nécessaires pour aménager le quotidien de leur classe de façon à soutenir efficacement les enfants atteints de TDAH.
- Un enseignement adapté aux besoins spécifiques des enfants atteints de TDAH peut jouer un rôle important pour leur bon développement.
- Mais des mesures de cette nature ne remplacent pas une thérapie spécifiquement adaptée à l'enfant. Le choix de la thérapie dépend en particulier de la gravité des symptômes et de la souffrance engendrée. Il faut donc un programme thérapeutique multimodal pouvant notamment comprendre des mesures psychologiques, pédagogiques et sociales ainsi que des interventions médicamenteuses.
- Les échanges entre le personnel enseignant, les parents et les spécialistes ainsi qu'avec l'enfant sont importants. Il est possible de s'appuyer pour cela sur le modèle de la table ronde (cf. chap. 5.1).

²⁹ Enfants et adolescents – Promotion Santé Suisse (promotionsante.ch) (état : 20.05.2022)

³⁰ Intervention précoce chez les adolescents (admin.ch) (état : 20.05.2022)

³¹ <https://www.bildungundgesundheit.ch/willkommen/aktuell-actuel-attuale/>, *Empfehlungen zum Umgang mit möglichen psychischen Problemen bei Schüler*innen ; Empfehlungen zur Förderung der psychischen Gesundheit von Schüler*innen* (état : 2005.2022)

³² <https://www.obsan.admin.ch/fr/publications/2022-les-medicaments-psychoactifs-en-suisse>. (état : 23.03.2022)

- Les HEP sont du ressort des cantons, et non pas de la Confédération. En outre, le fait d'intégrer des modules concrets, comme FOKUS, dans la formation de base et dans la formation continue relève de l'autonomie (partielle) de chacune de ces hautes écoles.
- Outre FOKUS, les HEP et les institutions formant des enseignants proposent différentes offres de formation de base et de formation continue qui traitent de manière adéquate de sujets comme les TDAH et les troubles du comportement. Un état des lieux effectué à l'automne 2021 en dénombre 250.
- Dans le cadre de ses compétences, la Confédération œuvre pour renforcer de manière générale la promotion de la santé et la prévention des maladies, une démarche qui inclut la promotion de la santé psychique des élèves.

En résumé, un large éventail d'offres de formation de base et de formation continue relatives aux TDAH et à d'autres thèmes apparentés répondent déjà dans la pratique à la demande formulée dans le postulat. Les offres correspondantes prennent en compte les évidences scientifiques ainsi que les expériences issues de la pratique.

8 Recommandations du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral considère que les formations continues comme FOKUS et les offres équivalentes à l'intention du personnel enseignant sont judicieuses. Comme il l'a déjà exposé dans sa prise de position concernant le postulat, il reconnaît toutefois la compétence des cantons dans ce domaine. Ceux-ci peuvent examiner si les offres pédagogiques de formation de base et de formation continue tiennent suffisamment compte de ces contenus. Pour des raisons de rapport coût-efficacité, il est important de coordonner les offres au niveau intercantonal afin d'équilibrer au mieux l'offre avec la demande. Il y a également des synergies à exploiter avec la formation continue d'autres professionnels actifs par exemple dans le domaine de la pédagogie spécialisée, du travail social en milieu scolaire, de l'assistance de vie scolaire et de la direction d'école.

Sur mandat du Conseil fédéral, l'OFSP avec le groupe d'experts TDAH suit cette thématique et évalue en permanence la nécessité de mener d'autres actions. Il faut relever que les TDAH constituent un aspect spécifique du domaine de la santé psychique, domaine dans lequel la Confédération participe au développement de mesures de promotion dans les écoles suisses. Souhaitant utiliser les mesures en cours comme base de travail et exploiter les synergies, le Conseil fédéral formule les deux recommandations suivantes :

- L'OFSP maintient le groupe d'experts TDAH en activité et observe les évolutions en lien avec la Ritaline et les TDAH.
- L'OFSP continue de se mobiliser pour promouvoir la santé psychique des enfants et des adolescents. Par exemple, dans le cadre de la mise en œuvre des mesures définies dans le rapport « Mesures prévues pour la santé psychique en Suisse » du 16 novembre 2016 en réponse au postulat de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États (CSSS-CE) (13.3370) du 3 mai 2013 ou dans le contexte de la stratégie MNT 2017 - 2024.

Annexe 1 – Liste des interventions parlementaires concernant les TDAH et la Ritaline, 2011-2021

Date de dépôt	Curia Vista	Type d'objet	Auteur	Titre de l'objet	État des délibérations	Avis du CF
29.9.2011	11.3878	Ip.	Freysinger Oskar	Médicaments psychotropes	Liquidé	
23.12.2011	11.5010	Iv.Pa.	Freysinger Oskar	Mieux contrôler la prescription de Ritaline	Liquidé (retiré)	
15.2.2013	13.3012	Po.	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique	Prescription et utilisation de neurostimulants	Classé	
15.2.2013	13.3013	Mo.	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique	Prescription de Ritaline	Liquidé	Rejet
15.2.2013	13.3012	Po.	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique	Prescription et utilisation de neurostimulants	Classé	Acceptation
20.3.2013	13.3157	Po.	Ingold Maja	Faire le point sur les psychostimulants	Classé	Acceptation
20.6.2013	13.3536	Mo.	Von Siebenthal Erich	Remise de Ritaline	Liquidé	Rejet
27.9.2013	13.3936	Mo.	Geissbühler Andrea Martina	Médicaments psychotropes dangereux. Mise en garde sur les emballages	Liquidé	Rejet
12.12.2013	13.4204	Ip.	Von Siebenthal Erich	Des psychotropes pour les enfants difficiles	Liquidé	
19.3.2014	14.1009	Question	Freysinger Oskar	Ritaline	Liquidé	
19.6.2014	14.3543	Mo.	Von Siebenthal Erich	Prescription de médicaments antipsychotiques. Obligation d'enregistrement	Liquidé	Rejet
24.9.2014	14.3810	Ip.	Estermann Yvette	Surveillance des psychotropes	Liquidé	
24.9.2014	14.3809	Ip.	Estermann Yvette	Consommation de Ritaline en Suisse	Liquidé	
17.3.2015	15.3146	Mo.	Estermann Yvette	Consommation de Ritaline en Suisse. N'ignorons pas les avertissements de l'ONU !	Liquidé	Rejet
17.3.2015	15.1009	Question	Freysinger Oskar	Comité des droits de l'enfant de l'ONU. Augmentation du nombre de diagnostics	Liquidé	
17.3.2015	15.3145	Mo.	Freysinger Oskar	Étude sur la prescription de Ritaline	Liquidé (classé)	Rejet
18.12.2015	15.4229	Mo.	Herzog Verena	Les troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité ne sont pas une maladie ! Rechercher les vraies causes du problème	Liquidé	Rejet
17.3.2016	16.3152	Mo.	Von Siebenthal Erich	Attention. Ce médicament a des effets secondaires	Liquidé (retiré)	Rejet
15.12.2016	16.4045	Mo.	Von Siebenthal Erich	Prescription d'antipsychotiques. Obligation d'enregistrement	Liquidé	Rejet
15.6.2017	17.3553	Po.	Von Siebenthal Erich	Prescription illégale de neuroleptiques à des enfants	Liquidé	Rejet
13.12.2017	17.4124	Mo.	Von Siebenthal Erich	Prescription illicite de neuroleptiques à des enfants	Liquidé	Rejet
15.12.2017	17.4254	Ip.	Feri Yvonne	Les enfants toujours plus exposés au stress et mis sous pression ?	Liquidé	
14.12.2018	18.4302	Mo.	Estermann Yvette	Prescription hors étiquette de médicaments. Instaurer le principe du double contrôle	Liquidé	Rejet
27.9.2019	19.4283	Po.	Herzog Verena	Intégrer dans la formation des enseignants les résultats du projet Fokus sur les troubles de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité	Accepté	Acceptation
16.9.2020	20.5716	Question	Herzog Verena	Enfin atténuer la gravité du problème récurrent de la prescription de Ritaline aux enfants ! Où en est-on ?	Liquidé	
8.12.2021	21.8173	Question	Herzog Verena	Rendre l'enseignement scolaire plus équitable pour les enfants atteints d'un TDAH afin de réduire à un minimum les traitements à base de Ritaline	Liquidé	